



Avis CSAL reconvoqué du 16/11/23 – Ponts naturels

L'Administration soumet à l'avis des membres du CSAL la date du 16 août 2024 en tant que pont naturel.

Solidaires Finances Publiques 59 s'interroge sur la date retenue pour le pont en question. Pour l'année 2024, le principe de la fermeture des établissements scolaires lors du pont de l'ascension (10 mai) a, en effet, d'ores et déjà été acté (cf. site education.gouv.fr). L'intersyndicale avait déjà attiré votre attention lors du précédent CSAL sur le sujet, relayant le questionnement des instances nationales.

Ce fait entraînera nécessairement une inéquité entre les personnels autorisés par la force des choses à poser la journée du 10 mai 2024 (puisque contraints par la fermeture des écoles) et les personnels qui se verraient « réquisitionnés » pour assurer la permanence des services.

Solidaires Finances Publiques 59 demande que soit accordée une autorisation d'absence exceptionnelle et la fermeture de l'ensemble des services au titre de cette journée du 10 mai et invite l'Administration à ajouter une journée ou 2 à la campagne déclarative 2024. Une expertise a été lancée pour voir sa faisabilité au niveau de la Dg, nous vous demandons donc d'attendre le résultat de celle-ci à tout le moins. L'équipe de Solidaires Finances Publiques 59 a pris contact avec les principales mairies du département qui de toute façon ne seront en mesure d'indiquer leur propre décision que début 2024, cette décision concernant aussi les accueils des centres de loisirs... Il est urgent d'attendre !

Solidaires Finances Publiques 59 rend un avis défavorable sur la question des ponts naturels 2024 telle que présentée ce jour.